

-R.A-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHINGERI
-:-

Ruhengeri, le 5.5.1959

N° B/1.225/Sec.1/02/02



A Monsieur.....

à

.....

Monsieur,

En vue de l'octroi de la médaille de service au personnel autochtone des entreprises privées, du Gouvernement et des circonscriptions indigènes, j'ai l'honneur de vous inviter de bien vouloir me faire savoir le nom, l'identité et l'état complet des services effectifs des travailleurs qui entrent en ligne de ~~service~~ compte pour cette distinction honorifique.-

Je vous rappelle que les conditions minima sont les suivantes:

15 ans de bons et loyaux services s'il n'y a pas eu de changement d'employeur.

17 1/2, si l'intéressé a changé une fois d'employeur.

20 ans s'il a changé plusieurs fois d'employeur.

Dans les deux dernières éventualités, le travailleur doit justifier d'au moins trois ans de services ininterrompus chez le même employeur.

Puis-je vous demander de bien vouloir me faire parvenir vos propositions éventuelles avant le 30.6.1959.-

Veillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL
PATTYN.P.H.

-Niv. I-

REPUBLIQUE DU RUANDA
PREFECTURE DE .RUHENGARI.-

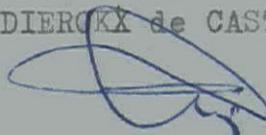
AVIS AU PUBLIC.-

Je rappelle à la bonne attention de tous les résidants du poste de Ruhengeri, qu'il est strictement et légalement interdit de tirer des coups de feu à l'intérieur du Centre Urbain.

Une exception est prévue pour les agents chargés d'abattre les chiens divaguants.-

Ruhengeri, le 19/5/1961

L'Administrateur de Territoire
DIERCKX de CASTERLE.M.-



Ndibutsa abatwage batuye mu Mugi wa Ruhengeri, ko bibujijwe rwose kandi bikomeye gukoresha intwari z'umuriro mu Mugi hagati.

Abemerewe basa n'abafit'ububasha bahawe kwica imbaga zizere ra.

